BRUNGS Antoine

27 octobre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 26 août 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Antoine, Hugues, Jean BRUNGS, commissaire de justice associé, membre de la société par actions simplifiée « NORIANCE », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Douai (Nord), d'un office de commissaire de justice à la résidence de Versailles (Yvelines) et d'un office de commissaire de justice à la résidence de Lille (Nord), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Maxime ALBOT, David COURBOT, Thomas LESNE, Florent LIENARD, Rémi MAUDENS, Jean-Louis SEGARD

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)